

DECOUVERTES SUR LES SECTES ET RELIGIONS

**Trimestriel n° 82
1^{er} juillet 2009**

PAF du numéro : 2,50 €
Abonnement papier : 10 €
Abonnement Internet : 3 €.

Editeur : GEMPPPI
BP 30095
13192 Marseille
Cedex 20.
Tel. 04 91 08 72 22.
gemppi@wanadoo.fr
www.gemppi.org

Impression : Cité des
associations de Marseille.
Commission paritaire : 73373
Directeur de publication : Didier
Pachoud.
Reproduction interdite
Les informations et articles de
presse repris dans cette
publication n'engagent que leurs
auteurs.

G.E.M.P.P.I.

Groupe d'Etude des
Mouvements de Pensée
en vue de la Protection
de l'Individu



Nous sommes trompés par
l'apparence du bien
Horace

Médecines parallèles et risques sectaires (P 2)

Colloque national samedi 3 octobre 2009
à l'hôpital adultes de La Timone - Marseille
Organisé par le GEMPPPI

Invités :

Georges FENECH président de la Miviludes,

Pierre LE COZ, philosophe, vice-président du Comité
National d'Ethique,

Le Pr Marcel RUFO, pédopsychiatre, chef de l'unité
de soins adolescents « Espace Arthur » Marseille

Richard MONVOISIN de l'Observatoire zététique.
Chargé de cours université Grenoble 1

Scientologie, presse et procès (P 3 à 11)

Revue de presse

Evangéliques (P 11)
Force de Vie (P 12)
Islamisme (P 13)
Jogging Rose (P 14)
Lé-Dinh, Tang (P 15)
Le Patriarche (P 16)
Montaud Bernard, régime Détox, jeûne (P 16)
Reiki, mise en garde de l'Eglise Catholique (P 17)
Témoins de Jéhovah, risques accouchements (P 18)
VACMA (P 18)

Publication et divers

-Rapport de la mission interministérielle de vigilance et
de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) (P 19)
-Coups de gueule d'un sympathisant qui souhaite faire
avancer la lutte contre toutes les dérives sectaires (P19)



Médecines parallèles et risques sectaires

Colloque national - Samedi 3 octobre 2009

A l'amphithéâtre HA1 de l'hôpital adultes de La Timone

264, rue St Pierre 13005 Marseille

Avec Georges FENECH, Pierre LE COZ, Marcel RUFO, Richard MONVOISIN

Les différents intervenants auront pour mission de sensibiliser les participants aux dérives sectaires et pseudo-scientifiques sévissant dans le secteur de la santé et d'en expliquer certains mécanismes.

9h00 à 9h05 : Accueil, présentation de la journée par le président du GEMPPI,

9h05 à 9h15. **Introduction par le Directeur de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (AP-HM).**

9h15 à 10h15 : **Point de vue de M. Georges Fenech, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).** Débat avec la salle

10h15 à 11h00 : **Point de vue philosophique avec Pierre Le Coz, vice président du Comité National d'Éthique).** Débat avec la salle

11h à 12h15 : **Point de vue du pédopsychiatre avec le Pr Marcel Rufo, chef de service Unité Adolescents « Espace Arthur.** Débat avec la salle

12h15 – 13h00 : **Débat et table ronde avec les 3 intervenants du matin**

Seconde partie

14h30 à 15h30 : **L'art d'accommoder le mot "quantique" à toutes les sauces . Méusage et dérives. Avec Richard Monvoisin, Observatoire Zététique, chargé de cours à l'université Grenoble 1.** Débat avec la salle

15h30 : **Bilan d'une année la charte des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit. Lancement de conventions renforcées du GEMPPI avec un centre de ressourcement et d'une école de psychothérapie. Avec Didier Pachoud, président du GEMPPI, Audrey Serou, psychothérapeute et Elisabeth Munro, psychologue, professeur de yoga.**

Participation gratuite dans la limite des places disponibles. Inscription obligatoire au GEMPPI

Tel/fax : 04 91 08 72 22 – Portable : 06 76 01 94 95
Courrier : GEMPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20

Courriel : gempqi@wanadoo.fr
www.gempqi.org

Important : les conférences et débats seront filmés et feront l'objet de publications et diffusion TV

Problématique du colloque

Beaucoup d'usagers de ces pratiques de soins ou de mieux-être alternatif ont pâti de dérives sectaires et/ou thérapeutiques. Mais parallèlement des prestataires de services que nous appelons « praticiens et acteurs du corps et de l'esprit », qui avaient des comportements éthiques et raisonnables, ont subi aussi le contre coup de comportements sectaires d'un certain nombre de leurs confrères. Ils ont été souvent amalgamés à ceux de leurs confrères qui avaient des pratiques sectaires ou à risque.

En réponse le GEMPPI a lancé la charte des « Praticiens et acteurs du corps et de l'esprit » en 2008. Elle comporte maintenant un registre de signataires.

La charte des « Praticiens et acteurs du corps et de l'esprit » se distingue de toutes les autres chartes ou codes de déontologie en ce que c'est une association extérieure à ces pratiques (le GEMPPI) qui assure la régulation et tient le registre et qui, de ce fait, ne peut être accusée de complaisance. Cette charte permet d'offrir plus de garanties aux usagers et offre l'opportunité aux praticiens et acteurs du corps et de l'esprit qui refusent les mauvais comportements, de se démarquer de ceux de leurs confrères qui sont dans la dérive sectaire, voire thérapeutique. Le GEMPPI envisage, en complément, d'encadrer un centre répondant aux attentes des usagers dans les secteurs du mieux être et du développement personnel. Ceci est une sorte d'expérience de laboratoire, dont il conviendra de mesurer les enjeux et les effets. Si le caractère concurrentiel et alternatif de ce projet aux multiples centres holistiques, vecteurs de nombreuses dérives sectaires et thérapeutiques, semble comporter des bénéfices en termes de modèle de sécurisation des pratiques en faveur des usagers, des questions se posent sur la confusion des genres.

Scientologie, presse et procès

Scientologie, enquête sur une secte qui fait peur

L'express - 13/05/2009. Dix ans plus tard, Aude a toujours peur des scientologues. Ils l'ont tant harcelée. Cette jeune quadragénaire n'accepte de raconter sa douloureuse aventure que dans le bistrot d'une lointaine gare de la banlieue parisienne. En 1998, alors gouvernante dans un grand hôtel de la capitale, elle remplit un test de personnalité distribué par un adepte à la sortie du métro. Elle ne sait pas que le résultat de ce questionnaire piège est invariablement négatif. "Mon compagnon venait de rompre, j'étais seule, dépressive, vulnérable. J'ai accepté de suivre un cours destiné à me redonner confiance, pour seulement 300 francs."

Des commerciaux au bagou rodé

La proie est appâtée, choyée, prise en main par des commerciaux au bagou rodé, avec des promesses de bonheur parfait. "Je finissais toujours par signer un chèque pour m'en débarrasser. J'ai dû vider mon plan d'épargne-logement, contracter un emprunt, quitter mon appartement afin de vivre en colocation avec un adepte. Mais je n'ai jamais rien vu de religieux dans la Scientologie. " Après une "cure de purification" de vingt jours, avec des vitamines en surdose et du sauna, Aude aura dépensé au total 140 000 francs (21 341 €). Ruinée, elle réalise grâce à sa famille, assez vite mais trop tard, qu'elle a été victime d'une secte. Aude est l'une des parties civiles du grand procès qui s'ouvre le 25 mai, au palais de justice de Paris. Très mauvaise coïncidence, quelques jours avant l'ouverture de ce procès, l'ex-adepte Alain Stoffen signe un témoignage exceptionnel sur ses quinze années de calvaire. Son "Voyage au coeur de la Scientologie" (Editions Privé), dont L'Express publie de bouleversants extraits, dévoile une performance inédite: le pianiste belge est parvenu à

entrer en possession pendant quelques heures de son "dossier d'éthique" ultraconfidentiel. Des documents accablants.

Alain Stoffen a photocopié 120 pages de son dossier sulfureux. Neuf mois plus tard, en 2002, il dépose plainte pour "chantage, escroquerie et extorsion en bande organisée, exercice illégal de la médecine et de la pharmacie", assisté d'Olivier Morice, avocat expert ès sectes. L'instruction est toujours en cours au cabinet du juge Jean-Christophe Hullin. C'est lui qui a renvoyé la Scientologie en correctionnelle pour escroquerie en bande organisée. Mais c'est lui aussi qui a signé le non-lieu dans la célèbre autre affaire parisienne concernant la secte qui vient de se clore définitivement en mars dernier, après vingt-six années de procédures -un record!- et la mystérieuse disparition d'une partie du dossier. Dès 1978, le tribunal de Paris condamne par contumace le gourou Ron Hubbard à quatre années de prison pour manoeuvres frauduleuses. Mais la saga judiciaire démarre réellement entre 1988 et 1996, dans la capitale des Gaules.

"Il y a eu un avant et il y a eu un après le procès de Lyon", analyse Georges Fenech, qui fut le juge d'instruction de cette affaire. Un tournant. Pour la première fois, un adepte, Patrice Vic, se suicide en se défenestrant du douzième étage de son immeuble, alors qu'il est criblé de dettes à l'égard de la Scientologie. C'était en 1988. Dix-huit ans plus tard, Gloria Lopez se trouve dans une situation similaire, **puisqu'elle doit 200 000 euros à la secte**. Elle se donne la mort, mais en se plaçant sur une voie ferrée à Colombes (Hauts-de-Seine). Ses enfants ont déposé plainte.

Il y a eu un avant et un après Lyon. Consciente de l'enjeu, la Scientologie met, dès la fin des années 1980, une pression maximale sur le juge Fenech, allant jusqu'à une forme d'intimidation. "Je suis filé par un privé", confie alors le magistrat, qui ne rentrait jamais chez lui par le même chemin. Selon Serge Faubert, auteur d'Une secte au coeur de la République (Calmann-Lévy), le privé était un commissaire de la DST ayant travaillé au sein de la cellule élyséenne avant d'être appointé par l'organisation de Ron Hubbard. Deux ans plus tard, des pratiques similaires sont observées dans une autre affaire d'escroquerie. "L'expert et les plaignants ont fait l'objet de menaces et de chantage, et des dossiers ont été constitués sur des magistrats", accuse le procureur de Marseille, en visant explicitement des adeptes de "Ron". Plusieurs d'entre eux avouent avoir cherché à "compromettre la réputation" de l'expert psychiatre Jean-Marie Abgrall.

Il y a eu un avant et un après Lyon. C'est aussi que ce procès a failli se perdre dans les oubliettes du palais. L'instruction de Fenech terminée, la Scientologie s'active, comme toujours, pour proposer de l'argent à ses victimes en échange d'un désistement: sur les 32 plaignants du début, seuls 10 résistent. Il faut, deux ans plus tard, une injonction écrite du garde des Sceaux lui-même, Jacques Toubon, pour que le parquet fixe une date d'audience.

"Electromètres, vitamines et auditions"

En 1997, la secte ose crier victoire, parce que la cour d'appel écrit que "l'Eglise de scientologie peut revendiquer le titre de religion". Danièle Gounord, porte-parole des adeptes de "Ron" en Ile-de-France depuis vingt ans, continue même de prétendre que "la cour d'appel de Lyon a jugé que l'Eglise de scientologie remplit les critères d'une religion". Et pourtant, Georges Fenech précise: "La phrase malheureuse de la cour d'appel a été effacée par la Cour de cassation." Une application respectueuse de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat: "La République ne reconnaît aucun culte."

Il y a eu un avant et un après Lyon. Mais les nouvelles affaires judiciaires démontrent que les adeptes de "Ron" n'ont rien changé à leurs méthodes. Il y a ce fameux "électromètre", vendu aux adeptes **5 000 euros, alors qu'il n'en vaut pas plus de 750**. "Il apparaît clairement que l'appareil n'est rien d'autre qu'un leurre destiné à donner un aspect scientifique à une opération qui n'a rien de tel", lit-on dans l'ordonnance de renvoi en correctionnelle de 70 pages signée par Jean-Christophe Hullin, le 8 septembre 2008. Cet appareil ne mesure que la résistance électrique du corps entre les deux mains, et les mouvements de l'aiguille ne

dépendent que de la pression sur les cylindres métalliques des doigts et de leur humidité. Il y a les vitamines, qui, en surdose, plongent l'adepte dans un "état de fatigue extrême", qui provoque une "désocialisation progressive". Quant aux fameuses "auditions", une technique de régression mentale vers le passé, rien de nouveau non plus. L'expert psychiatre Jean-Marie Abgrall les qualifiait d'"instrument réel de domination capable d'installer au mieux des troubles affectifs et des crises émotionnelles, au pis des troubles hallucinatoires et des délires susceptibles d'amener la mort".

Le réquisitoire met à mal la défense de la Scientologie

La Croix 16/06/2009. Au dernier jour du procès de la Scientologie, mercredi 17 juin, les avocats de la défense tenteront de faire oublier le réquisitoire surprise du parquet, qui, lundi 15 juin, a demandé la dissolution des deux principales structures françaises de cette « Église » ...Les avocats des responsables de cette « Église », poursuivis pour escroquerie en bande organisée et exercice illégal de la pharmacie, se sont succédé à la barre. Pour l'un d'eux, les vitamines massivement administrées aux adeptes dans le cadre de « cures de purification » ne constituaient pas des médicaments mais des compléments alimentaires. Une de ses collègues, elle, a insisté sur le fait que lesdites cures « constituaient un programme spirituel et non thérapeutique ».

Des méthodes plus que controversées

En s'appuyant sur les parcours parallèles de deux anciens adeptes qui estiment avoir été floués et se trouvent maintenant dans le camp des parties civiles, elle a évoqué les tests de personnalité proposés notamment à la sortie du métro, un outil de recrutement destiné « à faire entrer les clients dans un processus d'achat » et à identifier les personnes vulnérables. Elle s'est aussi attardée sur le fameux électromètre, censé mesurer scientifiquement les émotions et qui ne représente à ses yeux qu'« un leurre ». Élément d'une « mise en scène » destinée à tromper, il est également vendu aux adeptes pour des sommes comprises entre 3 000 et 3 500 €, soit six à sept fois son prix de revient... Selon Maud Morel-Coujard, au fur et à mesure que les personnes entrent dans un processus de dépendance, bâti autour d'un sentiment de culpabilité, d'autres sollicitations interviennent, sur un mode qui se rapproche du harcèlement. On impose plus qu'on ne propose un enseignement de dianétique – technique de guérison spirituelle – sous forme de « package » successifs de plusieurs dizaines ou centaines d'heures, facturés à l'époque des dizaines de milliers de francs. Quitte à aider les adeptes à s'endetter en les orientant vers des organismes de crédit, on vend aussi, pour des montants astronomiques, des cures de purification, consistant en d'interminables séances de sauna à une température de 65 °C, complétées par une prise massive de vitamines, qui, selon la procureur, répondent parfaitement à la définition de médicament.

Le parquet demande la dissolution de l' "Eglise"

Au final, le parquet a demandé au tribunal de dissoudre les deux structures et de condamner l'une et l'autre à payer une amende de 2 millions d'euros. Il a également requis quatre ans de prison avec sursis, 150 000 € d'amende et cinq ans de privation des droits civiques et civils à l'encontre d'Alain Rosenberg, fondateur du Celebrity Center. Regrettant que les prévenus brandissent « le bouclier religieux » pour éviter de répondre aux questions des juges, le ministère public a demandé trois ans avec sursis et 50 000 € d'amende contre le « libraire » Didier Michaux, trois ans avec sursis et 25 000 € contre le conseiller-orienteur Jean-François Valli, ainsi que deux ans avec sursis et 10 000 € d'amende contre Sabine Jacquart, ex-présidente du Celebrity Center, peines assorties d'une privation des droits civiques. Le jugement devrait être mis en délibéré.

Plaidoirie de la dernière chance pour la Scientologie

Le Figaro 17/06/2009. Le procès s'est achevé mercredi sur les mots de Me Patrick Maisonneuve contestant toute escroquerie de la part de ses clients. Le jugement sera rendu le 27 octobre

Deux centres de la Scientologie perquisitionnés.

L.D. (lefigaro.fr) avec AFP 23/06/2009. Dans le cadre d'une enquête préliminaire après le suicide d'une ancienne adepte, la police a perquisitionné deux centres de l'Église à Paris. La Scientologie dénonce un acharnement, quelques jours après le réquisitoire du procès qui a demandé sa dissolution. Deux sites parisiens de la Scientologie ont fait l'objet de perquisitions jeudi. Objectif des policiers: trouver des documents concernant une ancienne adepte, Gloria Lopez, qui s'était suicidée en se jetant sous un train en 2006. Ses enfants estiment que les dettes qu'elle avait contractées dans le cadre de son engagement au sein de la Scientologie sont directement à l'origine de son geste. Ils ont donc porté l'affaire en justice en octobre 2008. «Avant son suicide, Gloria Lopez a laissé une lettre dans laquelle elle explique clairement que la scientologie l'a dépouillée de tous ses biens», explique l'avocat de la famille de la victime au Figaro.

USA, violence envers des fidèles, L'Église de Scientologie dans l'embarras

Canoë infos. 23-06-2009. L'Église de Scientologie est obligée de se défendre d'un rapport selon lequel l'un de ses membres imminents battait régulièrement les fidèles et prônait la violence. Un groupe d'anciens responsables de l'Église, affirme que David Miscavige, l'un des hauts dirigeants, battait régulièrement les fidèles. Mais les leaders actuels démentent ces accusations faites dans un article du St. Petersburg Times en Floride, dimanche dernier. L'un des accusateurs, Mike Rinder, affirme: «C'était au hasard et vraiment bizarre. Ça pouvait être à cause d'un regard, ou d'une question à laquelle on ne répondait pas assez vite. Mais il y avait toujours une punition.» Mike Rinder était en charge des opérations légales et des relations avec les médias avant de quitter l'Église de Scientologie en 2007. Il affirme avoir été frappé à maintes reprises par David Miscavige. D'autres officiels de cette Église, Marty Rathbun et Tom De Vocht, confient que David Miscavige - qui était témoin au mariage de Tom Cruise et Katie Holmes en 2006 - leur demandait souvent de frapper les subordonnées. Ils affirment tous les deux avoir été témoins de ses violences sur des membres de l'Église. Mais les dirigeants de l'Église de Scientologie à Los Angeles affirment que ce n'est «qu'un paquet de mensonges». Le porte-parole Tommy Davis confie au journal qu'une enquête interne révèle que c'est Marty Rathburn et non David Miscavige qui était responsable de ces violences avant qu'il ne quitte l'Église en 2004. <http://fr.canoë.ca/divertissement/celebrities/nouvelles/2009/06/23/9898736-wenn-story.html>

Le témoignage accablant de l'ex-patron scientologue

Roger Gonnet : «Le test de personnalité est truqué»

Le Parisien. 08.06.2009. Pendant huit ans, jusqu'au début des années 1990, Roger Gonnet a dirigé le centre de Scientologie de Lyon. Jusqu'à ce qu'un désaccord avec sa hiérarchie le pousse à la rupture totale avec l'organisation. Depuis, il ne cesse d'étudier et de traquer les dérives de son ancien mouvement, dont il connaît les préceptes, a lu tous les règlements, et

décrypte les évolutions. A la barre, un fatras de documents à l'appui, décodant systématiquement le vocable scientologue, il revient sur les principales interrogations du tribunal. Le test de personnalité, notamment, premier contact avec la Scientologie pour les futures recrues. L'une des plaignantes, Aude-Claire Malton, avait répondu à ce test «analysé gratuitement», concocté par la Scientologie qui l'a recrutée ainsi. «Il est totalement truqué, explique l'ancien adepte, les résultats sont calculés de telle façon que vous n'ayiez aucune chance que votre test ne soit pas critiqué.» Avec un mot d'ordre: pour s'améliorer, il faut suivre des cours, et donc, payer. «C'est un moyen capital pour faire venir les gens», assure Roger Gonnet, battant en brèche les allégations des prévenus, qui, la semaine dernière, en minimisaient l'impact.

Les cures de purification : «J'aurais pu avoir des morts»

Les cures de purification, ensuite. C'est l'une des premières étapes à franchir pour le futur «clair», c'est à dire le futur scientologue reconnu, qui consiste en un cocktail intensif de sauna, de sport et de prise de vitamines -vendues exclusivement par une officine de la Scientologie-. Evoquant le cas de l'une de ses adeptes, allergique aux produits imposés, l'ancien directeur scientologue, qui n'a aucune formation de médecin, concède : «J'étais inconscient des risques que je faisais courir, j'aurais pu avoir des morts...». La présidence passe au crible les tarifs pratiqués, «appelés donations pour se donner un air religieux», selon Gonnet.

L'électromètre : «Une rente à vie». Puis c'est au tour de l'électromètre, cet outil utilisé pour capter, selon des variations électriques, l'état mental d'un adepte, vendu aux alentours de 5 000 €, «qui en vaut vingt fois moins, mais qui assure une rente à vie, puisque tous les deux ans, chaque scientologue, qui doit en avoir un, le fait renvoyer pour 800 € de frais d'entretien».

La rémunération des membres actifs, enfin : «Leurs payes sont calculées en fonction de leur résultat, qu'ils doivent sans cesse améliorer. Il arrive même à certains dirigeants que vous voyez là (le témoin évoque Alain Rosenberg, l'actuel directeur général du Celebrity Center, NDLR) de ne pas déclarer à la maison-mère toutes les demandes de remboursement qu'il reçoit, pour une raison simple. A chaque remboursement, la totalité des membres actifs est privée de salaires pendant un temps donné...»

Ces patrons qui perdent la tête pour la scientologie

La Tribune de Genève 28.05.2009 | Au procès de la secte scientologue, hier, la douzième Chambre correctionnelle du Tribunal de Paris a évoqué deux cas fort différents de chefs d'entreprise, liés par une passion commune pour l'Eglise de scientologie qui – en tant que personne morale et avec sept de ses dirigeants – est accusée, notamment, d'escroquerie en bande organisée. Le premier patron est aujourd'hui décédé. Mais Régine, son ancienne employée, a maintenu sa constitution de partie civile contre la secte. Cette mère de famille est l'une des rares plaignantes qui dispose des forces morales nécessaires pour affronter l'épreuve du procès.

«Trompez-vous votre mari?»

Un peu mal à l'aise dans son tailleur noir, Régine détaille les pressions qu'elle a subies: «Deux mois après avoir été engagée comme collaboratrice de vente dans l'agence immobilière appartenant à B., je me suis étonnée du fait que le salaire qui m'avait été promis ne correspondait pas à la somme qui m'était versée. Je m'en suis ouverte auprès de mon patron qui m'a répondu que cela venait de moi, qu'il y avait des problèmes. Mais que je pouvais les résoudre en prenant un cours de communication. Sans me parler de scientologie. J'ai appris que ce cours était dispensé par la secte lorsque je me suis rendue à l'adresse que mon patron m'avait indiquée.» Régine constate que la batterie de questions

qu'on lui donne à remplir ressemble à son test d'embauche. Un test que la plaignante qualifie à l'audience de «tartignolle». Et inconvenant: on lui demande si elle trompe son mari! Régine refuse d'aller plus loin. Son patron est furieux. Il lui explique tout le bien qu'elle pourra retirer de la secte. B. se fait pressant, insultant, menaçant. De guerre lasse, elle suit deux autres cours. Mais renonce définitivement à entrer dans la secte. Sa vie professionnelle devient un enfer. Son patron ne la lâche pas d'une semelle, la harcèle même hors du travail. Puis, voyant que Régine ne deviendra jamais scientologue, il la licencie, puis l'expulse de son logement.

Le cas du second patron A. est particulièrement spectaculaire. Convoqué comme témoin, il a préféré ne pas venir. C'est son entourage familial qui a déposé plainte contre la scientologie. A. dirigeait une entreprise prospère en Bretagne, spécialisée dans les prototypes en matière synthétique. Scientologue, le président-directeur général a injecté des sommes considérables dans la secte, allant jusqu'à 12% de la masse salariale. Finalement, la scientologie a remboursé 74 661€. Mais par la suite, A. a encore tiré de sa société 76 000 € au profit de trois organismes dépendant de la secte. Les ouvriers de l'entreprise ont d'ailleurs fait grève contre leur patron. Aujourd'hui, cette société a été rachetée. Ce n'est pas tout: A. a donné à la secte plus de 150 000 € provenant du budget familial.

Procès de la Scientologie : "Ils m'ont démolie. C'est de la manipulation mentale"

Le Monde - 27.05.09. Progresser, se purifier grâce aux vertus de la dianétique ? Aude-Claire Malton en a fait l'expérience entre mai et septembre 1998. "Ils ont abusé de ma faiblesse pour avoir mon argent", sanglote-t-elle. Cette femme de 43 ans a croisé les scientologues alors qu'elle traversait une période difficile. Elle a commencé par remplir un questionnaire. Le diagnostic fut sans appel : Mme Malton avait besoin d'une "réparation de vie" et d'une "purification". Sorte de traitement de choc qui consiste en des cours de communication, des lectures de textes de Ron Hubbard, des séances de sauna, des prises de vitamines, agrémentés chaque fois de versements par chèques pour les "fournitures" : des packages contenant des livres, des instruments – tel l'électromètre censé mesurer "l'état ou les changements spirituels" – des vitamines et des cours. Au total Aude-Claire Malton signe pour près de 30 000 euros (200 000 francs de l'époque) de chèques en l'espace de quatre mois. "Chaque fois que j'y allais, ils m'incitaient à payer des cours en avance", témoigne-t-elle.

Quand elle n'a plus eu d'argent, une fois tous ses comptes essorés, on lui a dit que ce n'était pas un problème. On lui a conseillé de souscrire un emprunt à la Sofinco et on a pris rendez-vous pour elle, assure-t-elle, et on l'a accompagnée. "Ils m'ont lessivée. Démolie", accuse-t-elle.

Alain Stoffen , un ex-adepte témoigne

L'Express. 13/05/2009. Pendant quinze ans, le pianiste belge Alain Stoffen a vécu sous l'emprise de la secte. Il raconte son "Voyage au coeur de la Scientologie", qui l'a manipulé, ruiné et a détruit sa famille. Extraits.

De l'argent.

[Avril 1986. Alain Stoffen vient d'arriver au centre de Copenhague de la Scientologie qui doit lui délivrer son "état de Clair", pour lequel **il a déjà déboursé 45 511,29 francs.**]

L'argent commence à me manquer. Mon crédit d'heures ayant été épuisé, il m'a été demandé d'acheter un supplément afin de pouvoir aller au bout de mon programme. Le superviseur des cas a été formel: le dénouement est proche. Dans l'état où je suis, il est inconcevable de ne pas continuer les auditions. Imaginons un seul instant que je craque et que je reparte à Paris, un "comité d'accueil" m'attendrait sur la piste d'atterrissage pour me cueillir dès ma descente d'avion et me remettre manu militari dans le prochain vol pour

Copenhague. Pour eux, ne pas agir ainsi reviendrait à me laisser tomber, à trahir leur engagement. Je débourse donc la somme de 6 494,97 francs pour quelques heures d'audition supplémentaires. [...]

Après un nouveau stage au centre de Copenhague où je ne devais plus rien payer car j'étais à sec, je m'entends dire « Nous t'avons en effet ouvert un compte, ce qui, sache-le, est une mesure tout à fait exceptionnelle, valable uniquement pour quelques heures. Là, il se trouve que tu viens de dépasser les vingt heures. [...]

-Ça représente quoi? **113 000 francs** !

-Pardon? C'est une blague?

Je fais le calcul: cela représente **5 600 francs l'heure**, quasi trois fois plus que le tarif normal! -Mais... mais je n'ai pas une telle somme...

-Tu verras ça avec Britta, elle t'attend, me dit-elle avant de me donner congé.

Britta n'est pas seule à m'attendre: un homme, que je ne connais pas, se trouve à ses côtés. L'homme a une tête de bulldog. Il est bâti comme un catcheur, tout en muscles. Vêtu d'un blouson en cuir noir, un chewing-gum dans la bouche, il semble nerveux. Il me fait savoir qu'il fait partie du Watchdog Committee, les hommes de main de la direction mondiale, d'après ce que j'en comprendrai plus tard. *Watchdog* signifie littéralement "chien de garde". Soudain, il montre ses crocs. Il se met à me hurler dessus:

-Est-ce que tu sais quelle est notre mission?... On est ici pour mettre la planète au clair!

-On est là pour sortir l'humanité de la boue!... Et toi, tu nous dois de l'argent... beaucoup d'argent!

Je voudrais lui expliquer qu'il s'agit d'un énorme malentendu, mais les mots ne sortent pas de ma bouche, je suis comme paralysé...

-Je n'ai pas l'impression que tu mesures la portée de tes actes!... c'est une trahison!

[...] N'étant pas armé pour faire face à tant de violence, je m'effondre en larmes.

-Je ne veux pas savoir comment tu vas t'y prendre! Appelle tous les gens que tu connais, en France, en Belgique, je m'en tape, mais je veux ce putain d'argent maintenant!

J'ai une demi-heure, pas une minute de plus, pour réunir les fonds... [...] Moi, je n'y arrive pas, même en y mettant toute ma volonté. [...] Je me sens au bord d'un énorme précipice: j'ai peur que le groupe ne me rejette et qu'il me retire toute aide et tout support, fermant ainsi les portes qui m'auraient permis d'accéder à la promesse de l'état de Clair. Etre exclu est un châtement extrême redouté par tous. A nouveau convoqué devant le maître, on m'oblige à faire un véritable examen de conscience, à me repentir. Cette fois-ci, docile, je me soumetts à cette confession par écrit que quelques mois auparavant j'avais refusée. [...] Tout ce que j'ai fait et que je n'aurais pas dû faire, tout ce que je n'ai pas fait et que j'aurais dû faire... Les moindres dérapages de toute une vie, rien n'échappera à la "vérification à l'électromètre" qui viendra entériner ces aveux par écrit. Ce n'est qu'après avoir signé une reconnaissance de dette que j'obtiens finalement du "capitaine" du centre, l'autorisation de partir.

Payer ou être chassé

[En 1996, Alain Stoffen écrit à l'International Justice Chief pour contester sa dette de **46 000 francs**, mais, l'année suivante, la réplique arrive.]

-Ils veulent te déclarer "PTS type D".

-Attends, tu n'es pas sérieuse, là? -Je crains que si.

[...] J'ai beau argumenter, m'expliquer, la procédure a été déclenchée, me répond-on, impossible de faire marche arrière. C'est une décision qui vient d'en haut! La sentence est tombée. Elle est irrévocable, sans appel. [...] Je n'ai donc plus le droit de mettre les pieds dans un centre de Scientologie, quel qu'il soit et où qu'il soit. En une fraction de seconde je vois ma vie basculer. "En haut", ils ont décrété que je suis un hérétique à excommunier, un fauteur de troubles à chasser. Un suppôt du Mal. [...] Je suis bloqué dans ce petit bureau au sous-sol du Celebrity Center, le document contenant ma condamnation en tant que PTS type D sous les yeux, condamnation qui signifie la mort de mon couple, que pour rien au monde je ne veux voir sacrifier sur l'"autel de la scientologie". "Cet ordre d'éthique a été écrit et sera publié si vous ne changez pas d'idée." C'est écrit noir sur blanc! Il me faut désamorcer cette

bombe. Or, je n'ai pas les 47 000 francs exigés en haut lieu. En face, on me somme de faire "un geste", pour "montrer ma bonne foi".

-C'est quoi, c'est combien, un geste? -C'est à toi de le dire...

Je signe un chèque de 10 000 francs. La sentence est levée, je ne serai pas déclaré PTS type D. Mais je ne suis pas sauvé pour autant, ma dette courre toujours. [...] Je suis loin d'imaginer que mon interlocutrice ainsi qu'Isabelle se sont en réalité livrées à un jeu de rôles dont le déroulement a été minutieusement élaboré "en haut lieu". Ce document secret porte la mention: "Ce qui suit est un programme pour manier Alain Stoffen."

Couple sous surveillance

[En 1998, Alain et Camille, son épouse également adepte de la secte, donnent naissance à Sébastien, mais dès l'année suivante leurs relations se dégradent.]

En scientologie, rien n'est du domaine privé. Le moindre problème, même le plus intime, se doit d'être rapporté et soumis aux différents responsables concernés, superviseur des cas, officier d'éthique... Mon couple bat de l'aile, je suis donc reçu par le "chapelain", sorte de médiateur qui, tel qu'il est présenté, dispose de tous les outils nécessaires pour venir à bout de tous les conflits, quels qu'ils soient. [...] Quelques jours auparavant, il s'est longuement entretenu avec Camille, qui, ainsi qu'il me le rapporte, est venue d'elle-même solliciter un entretien. En réalité, me confie-t-il, elle ne va pas bien... pas bien du tout. [...]

-Elle a besoin de ton aide. Tu dois prendre la responsabilité pour elle et ton couple, me dit -il. [...] Dans les semaines qui suivent, à la maison, la tension devient insoutenable. Il suffit d'un rien, d'un regard de travers, d'un mot de trop, pour que les reproches à mon égard, les insultes fusent. Mais, d'après les "précieux" conseils que le chapelain m'a prodigués, je dois prendre sur moi, rester impassible.

Au Celebrity Center, on a décidé de s'y mettre à plusieurs pour me convaincre d'acheter des heures d'audition afin que Camille puisse être prise en séance le moment venu. N'ayant pas d'autre solution, et face à leur insistance, **je débloque les fonds, 13 000 francs** exactement. [...] En réalité, plutôt que d'apaiser nos relations, on n'a fait qu'envenimer la situation en me forçant la main dans le choix de mes priorités. Selon Camille, si nous avons des difficultés financières, c'est ma faute. [...]

Aussitôt, Camille prend sa plume et dans le plus grand secret, le 30 octobre 1999, elle rédige un rapport de délation qu'elle fait parvenir aux responsables de l'appareil disciplinaire du Celebrity Center. Ce rapport reprend dans les moindres détails l'ensemble des actions qu'elle a menées pour me soumettre à cette dictature financière, sous la férule de la Scientologie. Je suis loin d'imaginer que la Scientologie s'est totalement immiscée dans l'intimité de notre couple. Rien ne leur échappe, ni nos sentiments ni nos finances...

Le mercredi 3 novembre 1999, nous sommes convoqués. Cela fait des jours et des jours qu'à la maison Camille m'évite, m'ignore, ne m'adresse plus la parole. C'est dire combien le malaise est grand dans ce minuscule bureau au sous-sol du Celebrity Center, où nous nous trouvons assis côte à côte, presque à nous toucher, face au chapelain. [...] Les modalités de la séparation sont consignées dans leurs moindres détails: "séparation de corps et de biens", "vendre la Rover" (28 000 francs), "Alain peut garder la 205", "Alain trouve 1 appt", "Alain vient le matin garder Sébastien", « Sébastien peut venir dormir chez Alain", "la vente de la Rover va dans les impôts", "Alain donne 300 francs par mois à Camille pour Sébastien. Au 10 du mois". La vie de Sébastien est également minutieusement organisée jour par jour et consignée dans le document. [...]

Alain Stoffen "Je veux faire tomber les masques"

Pourquoi médiatiser votre histoire, et donc la revivre, au lieu de tourner la page?

Je m'étais enfermé dans la souffrance de mes blessures. Cela me tuait de l'intérieur, je somatisais. Après avoir été interviewé par une chaîne de télévision, j'ai senti que la parole me ramenait à la vie. J'ai revécu mes quinze années de Scientologie en dix mois d'écriture. Je me suis libéré d'un énorme poids. Un vrai travail thérapeutique. Que le calvaire que j'ai vécu soit reconnu me fait du bien. Je ne supporte pas que cette secte continue de passer

entre les mailles des filets judiciaires et abuse les pouvoirs publics avec son double discours et ses mensonges. Je veux faire tomber les masques, que la vérité éclate.

Redoutez-vous la réaction de la Scientologie?

Il y aura des représailles. Je suis quasi certain que la secte portera plainte contre moi. Ou qu'elle tentera d'instrumentaliser Camille, la mère de mon fils, qui est toujours scientologue. Ils m'ont déjà poussé au suicide, après avoir détruit mon couple.

Samedi 12 février 2000, Camille a loué un camion et fait venir à la maison quelques-uns de ses amis pour lui prêter main-forte afin d'emporter une partie du mobilier. Le soir, je me retrouve seul dans un appartement dépouillé. La chambre d'enfant est vide... Sébastien n'est plus là.

Le procès des scientologues en France inspire leurs adversaires

24 heures (Suisse) | 22.06.2009. La France attend d'ici à l'automne le verdict du procès accusant l'Eglise de scientologie d'«escroquerie en bande organisée». Les scientologues vaudois disent ignorer la peur. Pourtant, ses ennemis sont prêts à bondir. Si l'escroquerie est confirmée, la crédibilité de ceux qui s'estiment victimes de la scientologie en Suisse serait-elle accrue? C'est en tout cas ce qu'espère Jean-Luc Barbier, chef de file des anti scientologues de Suisse romande et président de l'Association d'aide aux victimes de la scientologie. «S'il y a condamnation, nous lancerons une action, conjointement avec une association zurichoise, en attaquant les scientologues sur l'exercice illégal de la médecine. Le procès a abordé le problème des médicaments donnés à des doses importantes aux adeptes lors des cours. Nous essayons depuis des années de faire comprendre aux autorités qu'il faut surveiller ces traitements composés de niacine et de vitamines», explique cet ancien adepte. En Suisse, l'Eglise de scientologie est au cœur de régulières controverses allant parfois jusque devant les tribunaux. Pour exemple: en 1993, le Tribunal fédéral condamne des scientologues pour escroquerie. En 2001, la justice vaudoise, elle, refuse d'associer l'Eglise de scientologie à une religion. D'après le Tribunal, elle «paraît poursuivre des intérêts plus économiques que spirituels». Sachant que les scientologues de Suisse et de France utilisent les mêmes méthodes et vendent un matériel similaire pour les thérapies, le verdict français éveillerait une fois de plus les soupçons émis sur les scientologues en Suisse.

REVUE DE PRESSE

Evangéliques

Un pasteur évangéliste condamné à un an ferme pour agression sexuelle

EVRY, 10 juin 2009 (AFP) - Un pasteur évangéliste de 50 ans, dirigeant une Eglise qualifiée de "secte" par de nombreux témoins, a été condamné mercredi à 30 mois de prison, dont 18 avec sursis et mise à l'épreuve, pour agression sexuelle et abus de faiblesse par le tribunal correctionnel d'Evry. Jean-Pierre Harnais a été reconnu coupable d'agression sexuelle sur une "diaconesse", et d'abus de faiblesse sur celle-ci, ainsi que sur une autre victime. Sa condamnation s'accompagne d'une interdiction d'exercer l'activité professionnelle qui l'occupait lors de la commission des infractions. Il a en revanche été relaxé des faits d'abus de confiance. Son épouse, poursuivie de ce seul chef, a elle aussi été relaxée. Ce cuisinier de formation, dirigeant "l'association de l'assemblée des Chrétiens évangéliques de l'onction", était accusé d'agressions sexuelles par au moins trois femmes, mais les faits sont prescrits pour deux d'entre elles. Cet homme d'origine antillaise est décrit comme

"tyrannique", "sectaire", par d'anciens fidèles le qualifiant de "gourou", de "guide", décrivant des scènes d'hystérie lors de prêches de plusieurs heures. Lors de l'audience le 13 mai, l'une des victimes, estimant avoir subi un "lavage de cerveau, un conditionnement", avait décrit le "fonctionnement sectaire" de l'Eglise, ses interdictions: regarder la télévision, voter. "Il m'a éloigné de ma famille, de mes amis", qu'il qualifiait de "sataniques", avait-t-elle dit. "Il m'isolait de mes proches, il m'a complètement endoctrinée", avait renchéri une autre victime, qui a fait une tentative de suicide. Le pasteur s'était posé en victime d'un "complot" ourdi par un "pasteur concurrent", son avocate évoquant un "règlement de compte dans une association culturelle". Réfutant toute influence sur ses ouailles, il avait toutefois admis avoir été "pris au piège du désir, du sexe". Outre la "dîme" (10% du salaire) et les "offrandes" versées par les fidèles, M. Harnais a bénéficié d'importants dons d'argent, de voitures, qui ont amené l'une des victimes à contracter des crédits, la conduisant au surendettement.

Guadeloupe : Un pasteur évangéliste de la prospérité sous les verrous pour abus de faiblesse

M.A. France-Antilles Guadeloupe 01.04.2009. Ministère de l'Évangile : le pasteur Marcel Kouamenan mis en examen samedi 4 avril 2009, A Jarry, les locaux de l'association sont situés dans une impasse discrète. Les rares résidents de cette ruelle avaient remarqué la fermeture de la chapelle et s'en demandaient la raison. Mis en examen pour abus de confiance et abus de faiblesse, un pasteur évangélique a été placé en détention provisoire. Les fidèles avaient l'air vraiment perdu en découvrant l'église fermée. Ils sont restés de la fin de matinée jusqu'à 17 heures, au moins. » A Jarry, la chapelle de l'Association du ministère de l'évangile est située dans une impasse discrète, où demeurent trois ou quatre familles. Depuis trois jours, les locaux de l'association sont fermés. Sur la porte du hangar qui tient lieu de chapelle, un simple mot placardé : « Frères et soeurs, la réunion de ce soir est exceptionnellement annulée. Soyez bénis ». L'exception risque de s'éterniser. Les « frères et soeurs » savent désormais, bouche à oreille aidant, que leur pasteur - un homme de 35 ans, originaire de Côte d'Ivoire, mais de nationalité française - dort en prison. Interpellé en fin de semaine, avec huit autres personnes, dont sa femme, il a été mis en examen pour abus de confiance et abus de faiblesse, et placé en détention provisoire. Comme dans nombre d'églises, le pasteur demandait à ses fidèles une participation financière. Plutôt élevée, d'ailleurs, jusqu'à parfois **10% des revenus**, selon certains témoignages. Mais il semble bien qu'au lieu de l'utiliser au bénéfice de son église, il s'en soit servi pour des dépenses somptuaires, biens immobiliers et mobiliers, voyages... « Sa femme et lui menaient grand train », confie-t-on à la Direction de la police judiciaire (DIPJ). Il faut dire qu'avec deux églises en Guadeloupe, deux en Martinique et une en Guyane - ainsi qu'une demi-douzaine en Europe - le berger ne manquait pas de brebis... Le préjudice déjà établi est estimé à **800 000 €**, et l'enquête, à ce niveau, n'est pas close. Le pasteur s'était également offert des moyens modernes pour attirer de nouveaux adeptes - un studio de télévision, un site internet - et mettait en oeuvre, semble-t-il, de ces pratiques psychologiques d'endoctrinement qui sont en vogue dans nombre de sectes. La DIPJ, en collaboration avec le Groupe d'intervention régional (Gir), a mis un terme à tout cela, lors d'une vaste opération organisée de façon concomitante sur les trois départements. Ainsi s'est clôturée une enquête de trois mois, décidée à la suite d'une seule plainte. Celle d'une dame persuadée que sa fille avait été spoliée. La victime est morte, mais sa maman a poursuivi le combat jusqu'à son terme...

<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/faitsdivers/un-pasteur-arriviste-sous-les-verrous-01-04-2009-28819.php>

<http://journalchretien.net/article17532.html>

Force de vie

Reims ENQUÊTE / La Force de vie s'est installée à Reims

Guérison/stages/mouvement international. L' UNION / 15 avril 2009. TOUT est parti d'un tract annonçant une conférence intitulée « A tous les enfants du ciel et de la terre » et animée par une certaine Danielle Degoumois, au cercle Colbert à Reims. Sur ce petit prospectus figurait l'adresse du site Internet de « La Force de vie ». En quelques minutes sur la toile, il apparaît que ce mouvement est présent dans plusieurs pays : Suisse, Canada, Colombie, Équateur et France. Autre information : la responsable française de ce mouvement réside et travaille dans la cité des sacres. Sur ce site, très complet, on peut se faire une idée précise de ce qu'est La Force de vie. Après avoir consulté la totalité des pages, pas besoin d'être un expert en la matière pour pouvoir affirmer vraiment ce qu'est ce mouvement. Soit il s'agit d'un délire créé par des gens qui veulent parodier les sectes, soit c'est une institution d'illuminés qui croient vraiment en des convictions incompréhensibles, qu'ils inculquent ensuite à des pigeons adhérents, moyennant finances bien sûr ! Et plutôt de façon habile : sur le site figure une rubrique de questions-réponses faite par les concepteurs du site eux-mêmes (on n'est jamais si bien servi que par soi-même). A la première, « La Force de vie est-elle une secte ? », la réponse est claire : « La Force de vie n'est pas une secte, puisqu'elle ne cherche pas d'adeptes. » Peut-être, mais, en revanche, elle forme des gens pendant trois ans (formation de quinze personnes minimum et qui rapporte pas loin de 60.000 € pour une session de 45 jours). Ces adeptes pourront à leur tour en former d'autres et ainsi de suite. Cela ressemble tout de même bien à du recrutement.

Autre question : « Danielle Degoumois est-elle un gourou ? » Réponse sans équivoque : Mme Degoumois est présentée comme « un gourou maître d'évolution, un éveilleur, un constructeur, une formatrice », mais aussi comme étant « la fondatrice de La Force de vie ». Outre l'aspect financier, tout cela ne serait peut-être pas si grave si l'une des « raisons sociales » clairement affichées de La Force de vie n'était pas... la guérison de maladies graves. Danielle Degoumois explique en effet que La Force de vie peut guérir la schizophrénie, la maniaco-dépression, la paranoïa, la fibromyalgie, le syndrome de Gougerot-Schroegter et même le cancer du sein... Le mouvement prône aussi l'auto-guérison et vend donc sur son site un élixir « miracle » pour 13 €. On y trouve aussi un livre, un CD intitulé « L'Être, l'Esprit et l'Âme », des brochures et des agendas. Le site, illustré avec des photos d'enfants, contient une rubrique sur l'éducation, car Mme Degoumois prodigue également des conseils aux parents. Le site annonce d'ailleurs que des stages pour les enfants sont en préparation. D'autres événements de La Force de vie auront lieu à Reims, notamment un « stage thérapeute » et un « stage de structure et gestion de l'espace » fin avril et début mai.

Islamisme

Le père des huit enfants maltraités et affamés est un "illuminé"(procureur)
PERPIGNAN, 15 avr 2009 (AFP) - Le procureur de la République de Perpignan a qualifié mercredi d'"illuminé" le père de famille incarcéré lundi à Perpignan, avec son épouse, pour avoir maltraité et privé d'aliments et de soins huit de ses enfants, au nom de la religion musulmane. "Cela va bien au delà de la pratique religieuse rigoureuse", a déclaré à l'AFP le procureur, rejetant tout amalgame entre ces sévices et la pratique de la religion musulmane. "C'est pas le cas du tout. Là, on a un illuminé, avec un fonctionnement qui s'apparente à celui d'une secte". Le père de famille, d'origine marocaine, et son épouse d'origine slave, convertie à l'islam, âgés respectivement de 49 ans et 50 ans, ont été mis en examen et écroués lundi pour privation d'aliments et de soins au point de compromettre la santé des enfants mineurs, pour manquement à leurs obligations légales et violences habituelles sur mineurs. Les gendarmes avaient perquisitionné samedi le domicile du couple vivant à Banyuls-sur-Mer (66), après avoir été informés que l'un des enfants du couple, un garçon de 13 ans, mesurant 1,65 m et ne pesant que 32 kg avait été signalé fouillant dans les poubelles à la recherche de nourriture. L'enfant portait des traces de coups sur le visage et sur les bras. "L'adolescent, grelottant, des traces sanguinolentes sur le visage, pieds

nus, avec des engelures, d'une extrême maigreur, a expliqué qu'il venait de subir une correction parce qu'il avait volé une poignée de sucre en poudre", a indiqué le procureur, précisant que sa mère l'avait frappé à l'aide d'un bâton et du pot de verre contenant le sucre. Son père, marchand ambulancier sur les marchés, a expliqué qu'il fallait rééduquer son fils car "il était un peu habité par le mensonge". Le fait qu'il ait maigri "était un bon signe. Ça voulait dire qu'effectivement on avait extirpé le mensonge qui était en lui". Lors d'une perquisition samedi au domicile familial, les gendarmes ont découvert les autres enfants dans un état tout aussi déplorable, deux fillettes du couple, âgées de 15 ans et de 13 ans et demi, ne pesant chacune que 22 kg. Les parents ont expliqué qu'ils sont des pratiquants de la religion musulmane et qu'ils pratiquent scrupuleusement leur religion et considèrent qu'un régime alimentaire très strict s'impose", a précisé le magistrat. Des châtiments corporels étaient infligés "lorsque les règles dictées par le chef de famille n'étaient pas respectées". "Les aînées ne fréquentaient plus le collège car les parents n'avaient pas souhaité qu'elles soient dispensées du port du voile. Elles étudiaient sous le contrôle de la mère à la maison via le centre national d'enseignement à distance (Cned)", a indiqué le procureur, précisant que la famille vivait "en autarcie, sans relation avec les voisins" de leur HLM. Trois des huit enfants vivant au domicile familial, les plus amaigris, ont été hospitalisés, les autres ayant été placés dans un foyer.

Jogging Rose

Assises - Le patron d'un cabaret, accusé de viols sur mineures
FRANCE SOIR / 12 mai 2009. Marcel Strasuncki, alias « Igor », ne doit pas son salut à l'ADFI. C'est en effet elle qui a alerté le parquet d'Aix-en-Provence, en septembre 2002, de la manière employée par ce « directeur artistique » pour enseigner « une discipline de tolérance et d'amour » aux membres de sa troupe – une vingtaine de personnes, dont quatre jeunes filles mineures – depuis 1992. Tous, sous la houlette d'« Igor », se produisaient dans un cabaret, Le Jogging Rose, de Plan de Campagne, situé dans les Bouches-du-Rhône. Des spectacles de music-hall mettant en scène, notamment, des femmes aux cheveux courts et teints en blond. Mais au Jogging Rose, le show se poursuivait à l'issue des représentations, à guichets fermés. Selon l'instruction du juge Isabelle Miquel, en effet, les membres de la troupe, « hommes et femmes, dormaient nus, sur des matelas deux places posés à même le sol, tous dans la même salle ». « La plupart du temps, des films y étaient projetés sur écran géant avec un son très fort. Ils y faisaient l'amour sans intimité ni tabou, les relations sexuelles dépassant la notion de couple et étant à la vue des mineurs », note le magistrat. Le juge, sur la base de témoignages, relève en outre « un fonctionnement de la troupe dirigée par Marcel Strasuncki pouvant être qualifié de sectaire ». « Il s'agissait d'une vie communautaire, dans le cadre de laquelle l'on s'embrassait sur la bouche, sans vie sociale extérieure. (...) "Igor", en était le pilier central. Considéré comme "un roi", il s'y comportait en gourou, pratiquait des enseignements et exerçait des pressions sur les membres de la troupe, les astreignant à vivre en autarcie. Il se servait de sa position d'autorité pour assouvir ses besoins en matière de sexualité et initier les jeunes filles à la sexualité », estime encore le juge, qui a décidé de renvoyer « Igor » devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. A l'audience, qui s'ouvre aujourd'hui, Marcel Strasuncki, 68 ans, est accusé de viols « commis sur la personne d'un mineur de 15 ans par un ascendant ou personne ayant autorité », d'agressions sexuelles en réunion et de corruption de mineurs, notamment. Igor, astreint à un contrôle judiciaire après avoir purgé quatorze mois de détention provisoire, comparaît libre.

Deux femmes seront présentes à ses côtés, dans le box de la cour d'assises. Elles sont soupçonnées d'avoir facilité les relations sexuelles de leur mentor avec les adolescentes en les entraînant dans son lit. Igor, lui, a jusqu'à présent nié les relations sexuelles avec les jeunes filles. Il a seulement admis « avoir pu expliquer à l'une ou à l'autre l'importance d'apprendre à connaître son corps pour le jour où elle rencontrerait quelqu'un, et, vivants nus, avoir pu montrer son sexe et la zone érogène qu'il fallait caresser pour donner du plaisir

à un homme », selon l'accusation. Verdict attendu vendredi 15 mai.

Lé-Dinh, dit « Tang »

Un gourou poursuivi pour viols. Campagne de soutien à Agen.

Publié le 22/04/2009 08:40 - Modifié le 23/04/2009, par Stéphane Bersauter. Toujours incarcéré, Robert Lé-Dinh, 50 ans, a été mis en examen. Les tracts ont été collés juste en face du palais de justice d'Agen. Tout un symbole. Depuis le 15 août 2008, date de sa création, le comité de soutien à Robert Lé-Dinh ne s'était pas manifesté sur la voie publique. C'est chose faite depuis quelques jours. La plaidoirie de la défense tient en un mot, « innocent », et renvoie sur un blog pour plus de détails. Robert Lé-Dinh, 50 ans, a été mis en examen pour viols et agressions sexuelles « sur personnes vulnérables » et placé en détention provisoire au centre de détention de Seysses. Tels que présentés par les victimes, dont deux mineures à l'époque, les faits se sont déroulés pour une grande part en Lot-et-Garonne. Lé-Dinh, dit « Tang », y vivait sur les hauteurs d'Agen depuis le début des années 1980 avant de rejoindre, avec une vingtaine « d'amis » ce gentil hameau ariégeois dont la tranquillité n'avait pas été perturbée avant la descente des gendarmes à la rentrée 2007. En Ariège, le passé de Robert Lé-Dinh n'était pas connu. Il l'était un peu plus sur les bords de la Garonne. Surveillé d'assez près par ce que compte l'Aquitaine de services et d'associations de lutte contre les mouvements sectaires, « Tang » n'avait toutefois au revers de son veston qu'une seule condamnation à une peine d'emprisonnement par la cour d'appel d'Agen en novembre 1987, pour escroquerie sur tiers non-identifié, des abus de confiance en fait. Il avait été relaxé d'autres chefs d'inculpation à l'époque. Rien à voir, selon la loi, avec le portrait-robot d'un gourou.

Depuis janvier dernier sur le net, et par voie d'affichage depuis le début de la semaine, son comité de soutien crie au complot et réaffirme sans surprise que « les accusatrices (ses victimes supposées, NDLR) ne dénoncent aucune violence ni contrainte physique. Elles étaient consentantes au moment des faits (et même demandeuses !) mais disent maintenant qu'elles ont été manipulées mentalement. »

Introduit dans la loi en 2001, le délit de manipulation mentale permet, en théorie, à la justice de poursuivre les dérives sectaires. « Ce cas est révélateur de l'état d'assujettissement d'un groupe et de ses adeptes » estime Gérard Fodor, de l'ADFI Midi-Pyrénées. L'association nationale UNAFDI envisage de se porter partie civile aux côtés de cinq victimes ou leurs proches qui ont porté plainte.

« Il n'est pas un chef de secte escroc et violeur de ses adeptes » affirment encore les membres de son comité de défense. « Certes, il anime un petit groupe de réflexion et d'action chrétienne d'où chacun est libre de partir, de prendre ses distances lorsqu'il le souhaite. » Cette « action chrétienne » revendiquée, l'évêché s'en souvient peu. Cette référence quasi biblique apparaît quand même dans la carrière associative de l'intéressé, à la tête ou en arrière-plan des méconnus Travail dans l'organisation de l'Amour du Christ (TOAC), Enseignement du Maître Philippe ou ADLEIF, la Défense des libertés d'expression dans l'Institution française. Ces activités figurent dans un rapport parlementaire sur les dérives sectaires (1995).

Robert Lé -Dinh a même été l'objet d'un livre certes resté confidentiel mais au titre mystique : « l'autorité divine et les forces du mystère. » Robert Lé-Dinh œuvrait dans le social aussi, faisait distribuer aux SDF d'Agen une soupe populaire, régulièrement le mardi soir. Dans le même esprit, il était le chef d'orchestre de repas rencontre « organisés en faveur de personnes en difficulté », comme l'indiquait une affiche placardée en avril 2001.

Un saint homme que défend Me Le Bonjour, de Toulouse. « En dix-huit mois d'instruction, on est revenu au point zéro de l'histoire » estime l'avocat. D'un côté, on affirme qu'il est le chef d'une secte mais l'enquête sur des faits matériels attestant de la manipulation mentale n'a pas porté ses fruits. De l'autre, nous avons des témoignages totalement différents. » Leader spirituel peut-être, dit encore le défenseur de Lé-Dinh, « mais pas un homme qui se voulait être la réincarnation du Christ comme cela a été dit. Nous avons aussi une addition de victimes, qui portent plainte dans des termes comparables, sans précision de dates. »

<http://www.ladepeche.fr/article/2009/04/22/595794-Agen-Un-gourou-poursuivi-pour-viols.html>

Le Patriarche

Affaire du Patriarche: l'ancien député J-P. Séguéla condamné définitivement
PARIS, 27 mai 2009 (AFP) - L'ancien député-maire de Bessières et ex-"Monsieur drogue" du gouvernement Jean-Paul Séguéla a été condamné définitivement dans l'affaire du Patriarche, une association toulousaine d'aide aux toxicomanes mise en cause pour ses méthodes sectaires et des détournements de fonds. Dans un arrêt rendu le 20 mai, la chambre criminelle de la Cour de cassation a en effet rejeté le pourvoi qu'il avait formé, ainsi que celui de quatre autres condamnés. La condamnation de l'ancien député-maire (RPR) Jean-Paul Séguéla à trois ans de prison, dont un avec sursis, 50.000 € d'amende est donc devenue définitive. L'ancien conseiller du ministère de l'Intérieur pour les questions de toxicomanie de 1993 à 1995 était poursuivi pour avoir profité des largesses du Patriarche et reconnu coupable de trafic d'influence. En janvier 2007, le "gourou"-fondateur du Patriarche, Lucien Engelmajer, avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement. En fuite au Belize, il y est décédé en août 2007. Sur les sept enfants de Lucien Engelmajer poursuivis, quatre avaient été relaxés et trois condamnés à des peines allant de 18 mois avec sursis à un an ferme. Ces condamnations avaient été confirmées par la cour d'appel de Toulouse en avril 2008. Deux avaient alors formé un pourvoi, pourvois qui ont été rejetés. Selon l'accusation, l'association Le Patriarche, créée en France au début des années 1970 et qui fut dans les années 1980-90 la principale structure d'accueil des toxicomanes, s'est révélée être "une secte qui a exploité sans vergogne" ses pensionnaires "pour construire un empire colossal", avec des ramifications dans de nombreux pays. Selon des témoignages de parties civiles, les toxicomanes étaient traités par un sevrage brutal, parfois isolés de l'extérieur, et contraints à un travail forcé censé les réinsérer, mais qui généralement n'était ni déclaré ni payé.

Montaud Bernard, régime détox, jeûne

"**Les dérives du régime Détox**" . TV/ 10 juin/ Les dérives du régime Détox (66 minutes - M6). Immersion dans un stage de "jeûn" et séjour au Centre Bernard Montaud : M6 / 66 MINUTES / MERCREDI 10 JUIN 2009 à 20h40. _Reportage réalisé par Eleonore Gay.

Jus d'herbe, jeunes pousses de légumes, thé à la citronnelle... Ce sont quelques-uns des ingrédients de la nouvelle mode en matière de bien-être. Son nom s'affiche dans tous les magazines féminins : «Détox », pour détoxification, l'idée est de vous nettoyer de l'intérieur, vous purifier - et accessoirement, vous débarrasser de kilos superflus. Restaurants, produits alimentaires, appareils hydro-électriques, cures revitalisantes, ce label à la mode est utilisé partout. Et les stars d'Hollywood, comme Angelina Jolie, ou Jennifer Anniston vantent publiquement leur propre régime. Mais cette tendance est surveillée de près par le ministère de la santé. Car si consommer du bouillon ou de l'ail naturel est inoffensif, ce « label » a aussi des dérives : des charlatans qui vous vendent au prix fort des appareils censés aspirer vos toxines par la plante des pieds... Des stages nature où l'on ne mange rien pendant une

semaine. Plus dangereux, des gourous qui prétendent qu'en jeûnant plusieurs semaines d'affilée, on peut guérir du cancer...

REIKI

Le Reiki n'est pas une thérapie chrétienne. Les évêques américains dénoncent sa pratique dans des Institutions catholiques

ROME, Lundi 20 avril 2009 (ZENIT.org) - Le Reiki, une médecine alternative japonaise, manque de crédibilité scientifique et n'est pas compatible avec la foi chrétienne ; il ne peut donc être accepté dans les institutions de soins de santé catholiques, a déclaré la Conférence des évêques américains. La Conférence a publié fin mars les « Lignes directrices pour l'évaluation du Reiki en tant que thérapie alternative ». Le texte, élaboré par le Comité de la doctrine de la Conférence des évêques catholiques des Etats-Unis (USCCB), présidé par Mgr William Lori, évêque de Bridgeport, Connecticut, a été approuvé vendredi par le Conseil d'administration.

D'après ce document, « l'Eglise reconnaît deux types de guérison : la guérison par la grâce divine et la guérison qui recourt aux pouvoirs de la Nature ». Ces deux types de guérison « ne s'excluent pas l'un l'autre ».

Toutefois, précise le document, le Reiki « ne s'appuie en aucun cas sur les découvertes de la science naturelle ou sur la foi au Christ ».

Le rapport indique que le Reiki est une technique de guérison « inventée au Japon vers la fin du XIXe siècle par Mikao Usui, qui étudiait alors les textes bouddhistes ».

La thérapie, est-il expliqué plus loin, revêt plusieurs aspects d'une religion ; elle est « décrite comme un type de guérison spirituelle » avec ses propres préceptes éthiques ou « mode de vie ».

Le Reiki « n'a pas été reconnu par les communautés scientifiques et médicales comme une thérapie efficace », est-il noté dans les lignes directrices. « Des études scientifiques dignes de foi attestant l'efficacité du Reiki font défaut, de même qu'une explication scientifique plausible quant à son éventuelle efficacité ».

La foi non plus ne peut être à la base de cette thérapie, ont affirmé les évêques, car le Reiki se différencie de la « guérison divine telle que les chrétiens la connaissent ».

Le texte énonce que « pour un catholique, croire à la thérapie du Reiki présente des problèmes insolubles. En matière de soins concernant sa propre santé physique ou celle d'autrui, utiliser une technique qui n'a pas de base scientifique - voire même de plausibilité - n'est généralement pas prudent ».

Au niveau spirituel, le document prévient : « il existe des risques importants ». Et d'expliquer : « Pour pratiquer le Reiki, on devrait admettre, au moins de façon implicite, certains éléments essentiels d'une vision du monde sous-tendant la théorie du Reiki, éléments qui n'appartiennent ni à la foi chrétienne ni à la science naturelle. Mais, sans justification venant soit de la foi chrétienne soit de la science naturelle, un catholique qui met sa confiance dans le Reiki opèrerait dans le royaume de la superstition, le no man's land qui n'est ni la foi ni la science ».

« La superstition, qui est une déviation du sentiment religieux et des pratiques qu'il impose, affecte par là même le culte rendu au vrai Dieu. Les gens tombent parfois dans la superstition par ignorance, aussi est-il de la responsabilité de tous ceux qui enseignent au nom de l'Eglise d'éliminer une telle ignorance dans la mesure du possible.

Le document conclut : « Puisque la thérapie du Reiki n'est compatible ni avec l'enseignement chrétien ni avec les preuves scientifiques, il serait inapproprié pour les institutions catholiques, tels que les établissements médicaux et centres de retraite, ou pour les personnes représentant l'Eglise, comme les aumôniers catholiques, de promouvoir ou de

soutenir la thérapie du Reiki ».

Pour le site en anglais cf . <http://www.usccb.org/dpp/doctrine.htm>

Témoins de Jéhovah

Accouchement : risques de mortalité des femmes adeptes très supérieur à la moyenne

(Jehovah's witnesses face increased risk of death during childbirth). *Science Centric* | 10 juin 2009. Les résultats d'une nouvelle recherche ont été publiés dans "BJOG": une revue internationale d'obstétrique et de gynécologie. Cette étude a abouti à la conclusion que les femmes témoins de Jéhovah sont confrontées à une augmentation significative du risque de mort pendant l'accouchement. L'étude a trouvé que les femmes de ce groupe ont 6 fois plus de risqué que les autres de mourir en couches et 3 fois plus de risques de subir des complications graves. Cette moyenne ayant été établie par rapport à la population neerlandaise en general. Cette augmentation du risque est en relation avec les cas récurrents d'hémorragies lors des accouchements. Ceci est dû au fait que les témoins de Jéhovah refusent toute transfusion sanguine y compris en cas de nécessité vitale pour respecter une interprétation de la Bible de leur cru et excluant ceux de leurs membres qui ne s'y soumettent pas. Source: Royal College of Obstetricians and Gynaecologists <http://www.sciencecentric.com/news/article.php?q=09061083-jehovah-witnesses-face-increased-risk-death-during-childbirth>

VACMA

Revivre comme tout le monde

LE REPUBLICAIN LORRAIN - 2 juin 2009. Le plus dur selon l'ancien adepte de Minh Vacma : retrouver une vie normale. Un Sarregueminois de 25 ans a vécu l'enfer, en 2005 à Algrange, avant d'être libéré des mains de Minh Vacma par la police. Quatre ans plus tard, il raconte comment la vie reprend son cours (presque) normal. Patrick (i) avait rencontré Alain Schmitt, le gourou de la secte Minh Vacma lors d'un repas ufologique, à Bruxelles en 2003. Patrick et lui avait discuté «comme ça », s'étaient échangé leurs mails, sans plus. Lorsque que le jeune Sarregueminois rompt avec sa petite amie deux ans plus tard, puis rencontre des problèmes financiers et se retrouve «à la rue », il se souvient de l'invitation «de passer à Algrange » formulée par ce «passionné d'OVNI». Il pensait rester trois ou quatre jours, histoire de repartir du bon pied. Patrick restera quatre mois et sera finalement libéré des griffes de ses geôliers après l'intervention de policiers d'élite qui ont pris d'assaut la maison de maître de la secte, le 16 juin 2005. Roué de coups après avoir été séquestré dans la salle de bains de l'étage, privé de papier, de portable, de nourriture : à l'époque, Patrick vit quelques heures très, très sombres quand l'entourage du leader de cette secte à la pseudo-philosophie orientale apprend son intention de les quitter.

Aujourd'hui, le jeune homme habite le sud-est de la France, vit en couple avec une ancienne adepte (poursuivie et condamnée à une peine mineure par la justice, N.D.L.R.), travaille dans la «sécurité domestique». «Avec le procès en appel qui vient a eu lieu début mai et qui a confirmé les peines principales contre le fils d'Alain Schmitt, j'ai l'impression qu'une page se tourne, même si on ne peut pas s'empêcher de penser à la volonté de vengeance d'un gourou toujours en fuite ! C'est quand même moi qui ai provoqué la fin d'une vie très facile pour lui et son entourage.», raconte le Sarregueminois. «Même si ça s'arrange, j'ai développé depuis une certaine intolérance à l'autorité. Ou tout au moins une résistance à la hiérarchie, la soumission à l'autre. Son bonheur ? «Vivre comme tout le monde, rentrer le soir à la maison, profiter de la vie, de l'enfant de ma compagne qui, après avoir vécu ses premières années dans la secte, s'est bien intégré. » Sa cicatrice permanente : les ponts avec ses parents sont toujours coupés. «Ils n'ont pas compris, on n'a pas réussi à se

Publication et divers

Rapport 2008 de la Miviludes

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires - édition 2009

Le rapport annuel présente cette année un dossier central axé sur le risque santé, et plus particulièrement sur le dévoiement des pratiques thérapeutiques. Bien que déjà présente dans les précédents rapports, cette préoccupation a pris en effet en 2008 une place véritablement prépondérante, liée à la multiplication d'offres relatives au bien-être et à l'épanouissement personnel dépourvues de toute évaluation sérieuse, et dont certaines présentent un risque réel pour la santé.

Rapport 2008 de la Miviludes , 197 pages

Editeur : La Documentation Française mai 2009

ISBN-10 : 2110076445 - ISBN-13 : 9782110076441

Coups de gueule adressé par un sympathisant qui souhaite faire avancer la lutte contre toutes les dérives sectaires

« Dans la mesure où l'on se trouve en face d'une personne, ou d'un groupe structuré, -qui abuse de la faiblesse mentale d'un individu, quelque soit son âge, -qui lui vend du vent, ou des procédés fallacieux pour "l'aider à mieux vivre, à s'épanouir, à progresser, -qui abuse de lui physiquement, qui le dépouille, -qui le prive de sa véritable liberté de conscience, -qui le pousse au suicide, (non assistance à personne en danger ou complicité de meurtre) -qui invente des contre vérités, historiques, ou qui diffuse des pseudo théories scientifiques..

Je m'arrête ici car la liste pourrait être longue

Voilà je suis un citoyen retraité, j'habite le Var et je pose ces questions :

- à tous les intervenants qui veulent protéger les victimes encore trop nombreuses, (à cet égard je rends hommage aux associations apportant un réel soutien moral et humaniste et qui oeuvrent dans ce sens,),

-aux magistrats, policiers, et autres services spécialisés (impôts, douanes, Etc.) en mesure d'utiliser des moyens coercitifs,

-aux vraies religions qui prônent l'amour, le respect des autres et la tolérance,

-à l'Etat vu le nombre de cas signalés

-NE PEUT-ON PAS METTRE CETTE PERSONNE OU CE GROUPE EN ACCUSATION, POUR UN OU PLUSEURS DES MOTIFS ENUMERES CI-DESSUS ?

-NE PEUT ON PAS PROTEGER ET ASSISTER PLUS RAPIDEMENT LES VICTIMES ?

-NE PEUT-ON PAS INTERVENIR OU FAIRE INTERVENIR LES SERVICES DE L'ETAT AFIN QUE LA LUMIERE SOIT FAITE LE PLUS VITE POSSIBLE ?

IL Y A TROP DE "SUICIDES" DANS CERTAINES AFFAIRES... TROP DE TEMOINS QUI SE RETRACTENT ET DE DOSSIERS QUI DISPARAISSENT, SANS COMPTER CEUX QUI N'OSENT PAS DEPOSER PLAINTE OU QUI ONT HONTE D'AVOIR SPOLIE LEURS FAMILLES OU LEURS PARTENAIRES ...

ABONNEMENT ET/OU ADHESION

A quoi sert-il d'adhérer au GEMPPI ?

Etre adhérent, c'est être inscrit dans notre répertoire (confidentiel). Ceci met ainsi les adhérents en position de recevoir des informations les intéressant personnellement et **de bénéficier le cas échéant du suivi d'une affaire pour laquelle ils ont saisi le GEMPPI** et d'être informés sur les activités et programmes d'action du GEMPPI.

Outre les moyens supplémentaires que cela procure, une adhésion sert tout d'abord à donner du poids et de la représentativité à notre association et à ses actions. Si 3000 adhérents nous soutiennent pour nos buts, nos prises de positions et actions, ceci est pris en considération et avec sérieux par les décideurs de tous niveaux bien mieux qu'il ne le sommes qu'une poignée. Votre adhésion, même minimale ou symbolique au GEMPPI est donc un moyen efficace de soutenir, pérenniser et faire gagner la cause du GEMPPI.

ADHESION AU GEMPPI

-Bienfaiteur : à partir de 30 €

-Soutien : à partir de 16 €

-Sympathisant : à partir de 3 €.

-Membre actif : 10 € (prendre contact avec nous au préalable, possibilité de participer à nos activités)

ABONNEMENT A NOTRE BULLETIN TRIMESTRIEL

« **Découvertes sur les sectes et religions** » C'est le bulletin trimestriel du GEMPPI. Depuis sa création, plus de 80 dossiers ont été publiés. (De 16 à 32 pages selon les numéros) contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de 10 € sur support papier ou 3 € par Internet.

Contenu : Revues de presse et dossiers sur les dérives sectaires et thérapeutiques holistiques et les NMR. Informations sur les activités du GEMPPI

Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPI » en joignant vos coordonnées (Adresse, email, téléphone...)

GEMPPI
BP 30095
13192 Marseille Cedex 20.
Tel. 04 91 08 72 22

gempfi@wanadoo.fr

Pour que nous puissions continuer à publier notre bulletin trimestriel et donner du poids à nos avis et à nos actions à tous les niveaux, il est essentiel que vous persévériez dans votre engagement à nos côtés. Par avance, nous vous remercions